

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de la Gittaz

Le 30 octobre 2024 – Saint-Martin de Belleville

Propriétaires présents : Manon BORNAND, Nicole CHAUDAN, Gilbert CHAUMAZ, Jeanne CHAUZ, Laurent DUNAND (représentant de la commune des Belleville), Carmen JAY (propriétaire et représentante de la commune des Belleville), Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Colette GUILLOT, Roland FAVRE, Patrick LABBE, Morgane MARTIN, Claude JAY, Charles REY, Bernard VIGUET-CARIN, Nathalie DUJEAN, Alice CHESSA, Sébastien JAY, Audrey BERGIN, Pascal CHAUDAN, Véronique JAY, Fernande AMBIEHL, Jérôme PAUCHARD, Bernard SOUCHAL, Josette SOUCHAL, Armand VIVET.

Propriétaires représentés : Jacques BORREL, Christian BORREL, Vivianne DUJEAN, Claudine FARCOT, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Suzanne JAY, Emmanuelle JAY, Christian PRUVOST, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Marie-Christine VOJIK, Patrick SOLLIER, Richard MARTIN, Christine PAUCHARD, Nadine BESSON, Bernard VINIT-DUNAND, Jean-Jacques PRUVOST, Philippe WOLFER.

Intervenants présents : Maxime JURDIT (Commune des Belleville) et Catherine MANIGLIER (Direction Départementale des Territoires de Savoie)

Intervenants excusés : Monique BASSI-LEGER (Fédération des AFP de Savoie) et Sébastien MAILLAND-ROSSET (Société d'Economie Alpestre)

Le quorum n'ayant pas été atteint à 17h30, heure de convocation de l'Assemblée générale extraordinaire de l'AFP de La Gittaz, celle-ci a été de nouveau convoquée, sans condition de quorum, une heure plus tard, soit à 18h30.

Ordre du jour :

Modification des statuts de l'AFP de La Gittaz

Monsieur le Président de l'Association Foncière Pastorale de La Gittaz, Bernard SOUCHAL, introduit l'assemblée générale extraordinaire en remerciant la commune des Belleville et la DDT pour leur présence et leur soutien à l'AFP et excuse la Fédération départementale des AFP de Savoie et la Société d'Economie Alpestre (SEA) pour leur absence.

Il rappelle ensuite les principales actions conduites par l'AFP depuis l'Assemblée générale du 10 août 2023 :

- o 1^{er} trimestre : Définition et affinage du projet agricole (répartition des parcelles)
- o Avril 2024 : Aménagement d'une plateforme pour les exploitations de Rémy LECOMTE et Anne-Claire HALTEL
- o Mai 2024 :

BS

- Arrivée du troupeau de Mme HALTEL sur le bas de l'alpage
- Démission de la présidente en mai 2024
- Juin 2024 :
 - Installation de Mme HALTEL sur le haut de l'alpage
 - Arrivée du troupeau de Remy LECOMTE
 - Election de Bernard SOUCHAL comme président en juillet 2024
- Août – Octobre 2024 : réalisation des cartes des îlots, des listes de parcelles et des projets de contrat
- Septembre 2023 : Départ du troupeau de Rémy LECOMTE
- Octobre : Départ du troupeau de Mme HALTEL
- Novembre : Départ des chevaux de Mme HALTEL

Mme Nicole DUJEAN rappelle par ailleurs que la liste des propriétaires, à jour, doit être affichée 15 jours avant l'AG. En outre, Fernande AMBIEHL se porte volontaire pour contribuer à cette mise à jour, déjà engagée par ailleurs. Il est précisé à ce titre, que M. VERPOORTEN devrait en être rayé, en conformité avec l'arrêté préfectoral modificatif du périmètre de l'AFP.

L'ordre du jour est ensuite rappelé, ainsi que les règles de vote :

- Quorum établi à 127 propriétaires ;
- Scrutin tenu à bulletin secret ;
- Vote à la majorité simple des propriétaires présents ou représentés, à raison d'une voix par compte cadastral pour les propriétaires « en plein » et une voix par indivision.

Le président porte ensuite à la connaissance de l'assemblée, les modifications que souhaite apporter le syndicat aux statuts de l'association, à savoir :

- Etablir à 2 000€ le seuil de dépense de travaux au-delà duquel la commission travaux doit être réunie (Art 16 – p11 des statuts) ;
- Réduire le nombre de suppléants du conseil syndical de 5 à 3 (Art 12 – p7 des statuts) ;
- Supprimer les prescriptions concernant la période d'organisation de l'Assemblée générale et ne maintenir que la notion d'annualité (Art 10 – p5 des statuts).

Avant le vote, Bernard SOUCHAL rappelle que ces propositions s'appuient notamment sur les recommandations de la DDT et de la SEA et s'inspirent également des retours de propriétaires.

D'autre part, le président fait état du climat délétère qui entoure l'AFP et des différents incidents survenus au cours de l'année, généralement sous le couvert de l'anonymat :

- Menaces proférées à l'encontre des agents des services techniques de la commune des Belleville dans le cadre leur fonction lors de la réalisation des plateformes ;
- Plaintes déposées au sujet du bien-être animal ou des arbres ;
- Dénonciation des travaux de plateforme à la police de l'eau. Il est à noter qu'à la suite des visites de l'Office Français de la Biodiversité, ces aménagements sont en totale conformité au regard de la Loi sur l'eau ;
- Appels téléphoniques menaçants au sujet du pâturage dans les zones de protection ;

BS

- Dénonciation sanitaire de l'exploitation de Mme HALTEL auprès d'un de ses clients professionnels (Biocoop). Il est à noter qu'après visite, des intéressés, aucun manquement n'a été constaté.

M. SOUCHAL précise ainsi qu'il n'est pas agréable de travailler dans de telles conditions, et complète ses propos en rappelant que les exploitants, eux-aussi, ont des contraintes à respecter et sont tenus d'en rendre compte à l'AFP.

A l'issue du vote, les trois modifications susmentionnées sont adoptées, respectivement à 25 voix « Pour », 15 voix « Contre » et 3 abstentions, 27 voix « Pour », 13 voix « Contre » et 3 abstentions, 30 voix « Pour », 12 voix « Contre » et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

A LES BELLEVILLE,
Le 06/11/2024

Le Président de l'AFP de La Gittaz,
Bernard SOUCHAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BSouchal', written over a horizontal line.